



Bordereau de versement de la taxe d'apprentissage

Raison sociale de votre entreprise :

Activité de l'entreprise :

Nom de la personne responsable
du versement :

Adresse de l'entreprise :

Téléphone :

Télécopie :

C. P. :

Ville :

Courriel :

Montant du versement :

euros, selon la répartition suivante :

Modalités de versement :

Deux modes de versement sont possibles

Versement financier par chèque ou virement

Versement en nature au lycée des métiers (matériel informatique, scientifique ou pédagogique, liés aux métiers de l'animation, de la santé, des soins à la personne, de l'animation sportive, du travail social...)

Merci de renvoyer le présent document complété à l'adresse ci-dessous, avant le 1 juin 2023. Veillez à préciser les coordonnées de la personne destinataire du reçu libératoire au sein de votre entreprise :

LPP Notre Dame

**Lycée des métiers du Travail Social et de la Santé
26, avenue du Vanel 07000 PRIVAS**

Fait le : .
à :

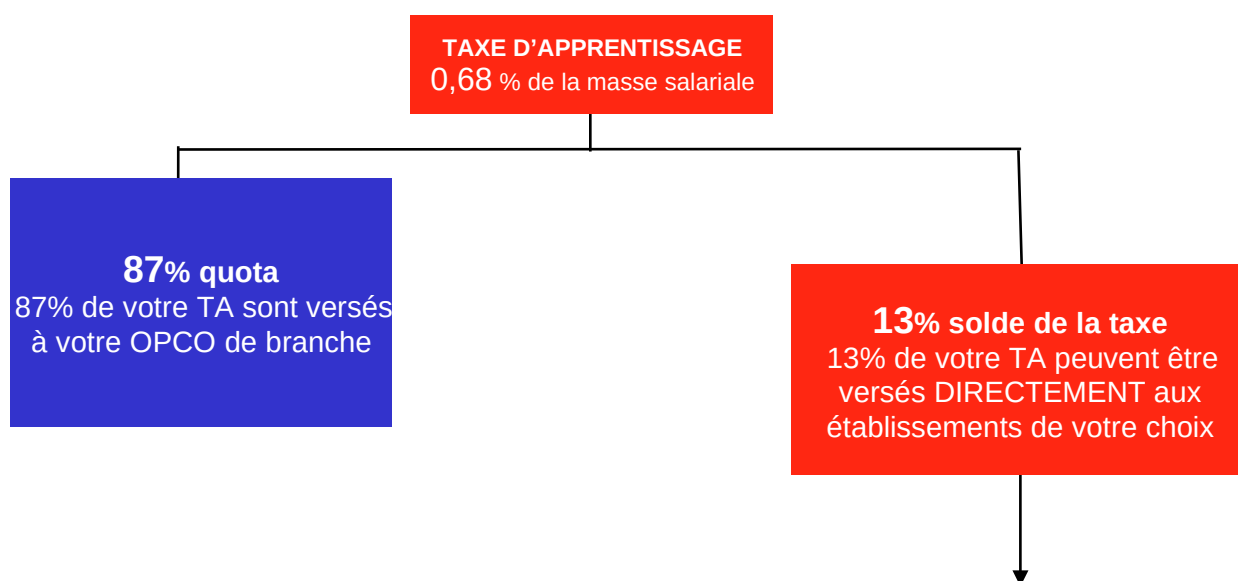
pour plus de précisions :
secretariat.college@sacrecoeur-notredame.com
tél : 04 75 64 76 14

Signature et Cachet

MODALITÉS PRATIQUES

Vous pouvez nous verser directement 13% du montant de votre taxe d'apprentissage

le LPP Notre Dame et le LGT du Sacré Coeur sont habilités à collecter la taxe d'apprentissage.
Vous pouvez nous verser directement 13% du montant de votre taxe d'apprentissage



LYCÉE DES MÉTIERS SACRÉ COEUR NOTRE DAME

Comment effectuer votre versement ?

- Par Chèque pour le LYCEE SACRE CŒUR à l'ordre : AEP COURS SECONDAIRE NOTRE DAME
- Par Chèque pour le LYCEE PROFESSIONNEL NOTRE DAME à l'ordre : AEP ECOLE TECHNIQUE NOTRE DAME

- Par Virement Domiciliation pour le : LYCEE DU SACRE CŒUR
AEP COURS SECONDAIRE NOTRE DAME
FR76 1660 7004 6300 0009 2881 870
- Par Virement Domiciliation pour le LYCEE PROFESSIONNEL NOTRE DAME :
AEP ECOLE TECHNIQUE NOTRE DAME
FR76 1660 7004 6300 0009 3350 283



pour toute information complémentaire :

04 75 64 76 14

secretariat.college@sacrecoeur-notredame.com